

Les services municipaux de Legé

En période d'épidémie Covid-19

MAIRIE : ouverte aux horaires habituels.

Afin de limiter les risques de propagation du virus, nous vous remercions d'établir vos demandes par mail et de privilégier les rendez-vous.

ETAT-CIVIL	Pièces demandées à présenter	Démarches à effectuer
Dépôts de dossiers de PACS et mariage	Dossier complété	Sur Rendez-vous au 02 40 26 35 00 ou par mail à : mairielege.delphine@orange.fr
Légalisation de signature	une pièce d'identité le document	
Reconnaissance anticipée	une pièce d'identité un justificatif de domicile	
Recensement citoyen	livret de famille carte d'identité du jeune	Envoi des documents par mail à contact@ville-lege44.fr et remise de l'attestation sur Rendez-vous
Cimetière	Renseignements par téléphone, renouvellement par courrier ou sur prise de RDV	
Demandes d'actes d'état-civil	https://www.ville-lege44.fr/demarches-en-ligne/etat-civil.html	
Inscriptions sur les listes électorales	https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1372	
Renseignements sur les cartes d'identité	https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N358	
Renseignements sur les passeports	https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N360	
Généalogie	Consultation sur place reportée Echanges par courrier	

SERVICES TECHNIQUES	Démarches à effectuer	Contacts
Informations sur le cadastre	par mail et pour visualiser le cadastre de la ville de Legé : www.geoportail-urbanisme.gouv.fr	assistantst.lege@orange.fr
Demande de busage	1 - Etablir votre demande d'imprimé par mail 2 - puis le compléter 3 - à retourner par mail ou le déposer dans la boîte aux lettres de la mairie	
Demande d'alignement		
Demande de branchement à l'assainissement public		
Demande de branchements eau et électricité	1- Demander l'imprimé auprès du fournisseur d'énergie et d'eau 2 - puis le compléter 3 - à retourner par mail pour signature 4 - Compter un délai de traitement de 15 jours	
Demande d'arrêtés de voirie	Demande écrite par mail à établir au minimum 15 jours au préalable	servicetechniques.lege@orange.fr
Entretien de la voirie (dégradations)	Par mail	servicetechniques@ccsudretzatlan.tique.fr servicetechniques.lege@orange.fr
Et pour toutes autres demandes	Permanence le lundi et le mercredi sur rendez-vous et par mail ou par téléphone	assistantst.lege@orange.fr 02 40 26 35 07 ou servicetechniques.lege@orange.fr 02 40 26 35 08

ACCUEIL	Pièces demandées à présenter	Démarches à effectuer
Demande de vente au déballage	cerfa n°13939*01 dûment complété	contact@ville-lege44.fr
	informations complémentaires disponibles sur : https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/F22397	
Permis de détention	Cerfa n° Cerfa n° 13997*01 dûment complété (pour les chiens de moins de 8 mois)	contact@ville-lege44.fr
	Cerfa n°13996*01 dûment complété	
	informations complémentaires disponibles sur : https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F1839	

CCAS : Le service est maintenu sur rendez-vous tous les matins du lundi au vendredi.
02.40.26.35.05. mairielege@christelle@wanadoo.fr

MULTI-ACCUEIL : Le service est maintenu.
09.60.52.48.25. multiaccueil@ville-lege44.fr

MAISON DE L'ENFANCE : Le service est maintenu.
02.40.33.97.11. maisondelenfance@orange.fr

RELAIS PETITE ENFANCE : service maintenu.
Une permanence est ouverte sur rendez-vous le mardi à la maison des services (bureau n°2)
Et les mercredis et jeudis après-midi en mairie uniquement sur rendez-vous.
02.28.07.60.26 rpe@ville-lege44.fr

MAISON DES JEUNES : fermée jusqu'au 1^{er} décembre 2020.

BIBLIOTHÈQUE : fermée jusqu'au 1^{er} décembre 2020 mais reprise de la commande en ligne (+ d'infos sur le site : <http://bibliotheque-lege.opac3d.fr>).

SALLES DE SPORT ET SALLES MUNICIPALES : fermées.

DÉCHETTERIE (service géré par la Communauté de communes) :
Ouverte aux horaires habituels (attestation de déplacement obligatoire). 02.40.02.21.29.

URBANISME (service géré par la Communauté de communes)
Permanence aux horaires habituels (attestation de déplacement obligatoire) sur rendez-vous.
02.40.26.35.00.